



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 19 juin 2024

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Postulat 04-2024 « Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h »

Le Conseil communal de Pully,

- vu le postulat déposé par M. Sébastien Fague, cité en titre,
- vu la demande du postulant visant à prendre en considération immédiatement sa proposition et de la renvoyer à une commission ad hoc,

décide

1. de prendre en considération le postulat et de le renvoyer à une commission ad hoc pour étude et rapport.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 19 juin 2024